



# VILLE de SARREGUEMINES

## Les extraits du conseil municipal

- > 21 janvier
- > 16 mars
- > 31 mars
- > 11 avril
- > 2 juin
- > 9 juillet
- > 5 septembre
- > 20 octobre
- > 8 décembre

**année 2008**

# VILLE DE SARREGUEMINES

## COMPTE RENDU

### 61<sup>e</sup> SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2008

- 1.- Approbation du compte rendu de la 60e séance du Conseil Municipal
- 2.- Avis à émettre sur la suppression du Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines
- 3.- Opérations de fin d'année 2007
- 4.- Produit des concessions des cimetières
- 5.- Indemnité pour répartition des loyers de la chasse
- 6.- Restructuration du presbytère St Nicolas
- 7.- Fixation de l'indemnité de logement du Pasteur pour l'année 2008
- 8.- Convention tripartite pour le prêt des installations sportives
- 9.- Plan de récolement décennal des Musées de Sarreguemines
- 10.- Parking du Carré Louvain – Avenant n° 1 à la convention d'affermage
- 11.- Port de Plaisance – Signature d'un avenant à la convention Ville/VNF
- 12.- Marchés Publics - Création d'une base nautique – Travaux d'infrastructures
- 13.- Acquisition d'une partie de terrain pour réaliser une aire de retournement – Impasse du Kleiwäldchen
- 14.- Cession de terrains communaux à la CASC dans le cadre du transfert des zones industrielles et commerciales
- 15.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 16.- Divers
  - A - Actualisation de l'état des effectifs
  - B - Pétition en faveur d'Ingrid BETANCOURT
  - C - Service minimum d'accueil des élèves dans les écoles primaires en cas de grève des enseignants

-----

**Extrait des décisions prises lors de la  
61<sup>e</sup> réunion plénière du  
Conseil Municipal du 21 janvier 2008**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1.</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Approuve le compte-rendu de la 60 <sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Emet un avis défavorable au projet de suppression du Conseil de Prud'hommes de Sarreguemines
<b>3</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Décide d'apporter aux budgets principal et annexes de l'exercice 2007 les modifications permettant d'ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées et ceux nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections, ou entre les deux sections desdits budgets.
<b>4</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Décide de supprimer le reversement des produits de concessions des cimetières au Centre Communal d'Action Sociale, de tenir compte de cette diminution de recettes lors du vote de la subvention annuelle du CCAS et d'affecter, conformément à la loi, la totalité des recettes de toutes les concessions funéraires à la section de fonctionnement du Budget Général de la Ville au titre des recettes non fiscales.
<b>5</b>	<b>à l'unanimité</b>	Décide de voter l'attribution d'une indemnité de 4 % des sommes réparties, à reverser au receveur municipal chargé de l'encaissement et de la répartition du produit de la chasse communale
<b>6</b>	<b>à l'unanimité</b>	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de procéder à la réalisation des travaux de réaménagement et de rénovation du presbytère St Nicolas et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,</li> <li>- de solliciter du Conseil de fabrique de la Paroisse St Nicolas une participation financière, sous forme de subvention, de 240 000 €,</li> <li>- d'inscrire au BP 2008 les sommes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>* en dépenses : 354 500€ -</li> <li>* en recettes : 120 000 €</li> </ul> </li> <li>- de solliciter, en vue de la distraction des parties superflues, l'avis préalable de Monseigneur l'Evêque de Metz et l'accord de M. le Préfet de la Moselle,</li> <li>- de prononcer la distraction desdites parties superflues, dès réception de l'accord du préfet, avec effet immédiat,</li> <li>- de déclasser concomitamment dans le domaine privé de la commune la partie distraite,</li> <li>- de mettre à la disposition de l'O.P.H.L.M. de Sarreguemines la partie distraite, en vue d'y créer du logement social, dans le cadre d'un bail emphytéotique de 55 ans et moyennant un loyer annuel de 5 €, les frais d'acte étant à la charge de l'OPHLM,</li> <li>- d'autoriser le maire ou l'adjoint(e) délégué(e) à signer ledit bail ainsi que tous les autres documents et actes contractuels à intervenir pour l'exécution de l'opération.</li> </ul>
<b>7</b>	<b>à l'unanimité</b>	- Emet un avis favorable au montant de l'indemnité de logement du Pasteur de Sarreguemines pour 2008, à la charge de la ville, tel que proposé par les Services Préfectoraux, à savoir 6 983 € arrondis et de rapporter la délibération du 26 novembre 2007

8	à l'unanimité	- Approuve le modèle de convention tripartite pour la mise à disposition des installations sportives aux lycées selon les tarifs proposés et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention en ce sens
9	à l'unanimité	- Approuve le Plan de Récolement Décennal des Musées de Sarreguemines et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à le signer
10	à l'unanimité	- Approuve l'avenant n° 1 fixant au 7 janvier 08 la date de mise en service du parking du Carré Louvain et autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer cet avenant
11	à l'unanimité	<p>- Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial du 5 décembre 2005</p> <p>- Charge Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans le cadre du projet de délégation à un tiers de la gestion du Port de Plaisance de Sarreguemines</p>
12	à l'unanimité	<p>- Approuve la procédure d'Appel d'Offres ouvert menée en vue de la conclusion d'un marché pour des travaux de création d'une base nautique – travaux d'infrastructure</p> <p>- Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint délégué à conclure, signer et exécuter le marché à intervenir avec les attributaires suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lot 1 – VRD : société TPHM de Sarreguemines pour un montant TTC de 924 210,20 €</li> <li>• Lot 3 – Pontons flottants : société PECH'ALU de Inzinzac Lochrist pour un montant TTC de 66 675,80 €</li> </ul>
13	à l'unanimité	- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section 71 n° 457/29 de 1 are 54 appartenant à la CASC au prix de 5 € pour être incorporée dans le domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer les actes de ventes correspondants
14	à l'unanimité	<p>- Décide de céder à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, au prix du minimum de perception soit 5 €, les parcelles cadastrées ci-après qui représentent les emprises de servitudes de gazoducs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• section 13 n° 388 de 29 ares 47</li> <li>• section 13 n° 369 de 2 ares 66</li> </ul> <p>- Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'acte définitif et tout document qui s'y réfère</p> <p>Les frais d'acte seront à la charge de la CASC</p>
15	à l'unanimité	<p><b>A</b> - Prend acte des renoncations, par Monsieur le Député-Maire, à l'exercice du droit de préemption</p> <p><b>B</b> - Intervention de M. Jean Marie BUCHHEIT, Premier Adjoint chargé des Finances, sur la situation financière de la Ville de Sarreguemines</p>
16 Divers	à l'unanimité	<p><b>A</b> – Décide :</p> <p>- de transformer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• deux emplois d'adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe, en emplois d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"><li>• un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en emploi de rédacteur,</li><li>• un emploi de contrôleur des travaux en emploi de technicien supérieur,</li><li>• un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (spécialité violoncelle) en emploi d'assistant d'enseignement artistique,</li></ul> <p>- de créer un poste de technicien supérieur</p> <p><b>B – Pétition en faveur d'Ingrid BETANCOURT</b></p> <p><b>C – Décide d'instaurer un service minimum d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre du dispositif proposé par l'Etat et autorise Monsieur le Député-Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention correspondante</b></p>
--	--	--

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**COMPTE RENDU**  
**DE LA 1ère SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 MARS 2008**

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Installation du Conseil Municipal**
- 2.- Election du Maire**
- 3.- Fixation du nombre des Adjoints**
- 4.- Election des Adjoints**
- 5.- Désignation des représentants du Conseil Municipal dans la Commission d'Appel d'Offres et dans certains organismes extérieurs**
- 6.- Fixation des conditions de dépôt des listes pour la commission d'ouverture des plis de délégations de services publics**

-----

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux LETT Céleste, HEYMES MUHR Marie-Thérèse, BUCHHEIT Jean-Marie, HECKEL Christiane, STEINER Sébastien Jean, LEGERON Chantal, ZINGRAFF Marc, LECLERC Nathalie, CUNAT Jean-Claude, MULLER BECKER Nicole, PETER Paul, DEGOTT Christine, HENNARD Armand, NICKLAUS Bernadette, MAGNANI Roland, LOTT Anne, PEIFFER Denis, VILHEM MASSING Dominique, LIMBACH Dominique, GROUSELLE Marie-Catherine , MARX Jacques, CORDARY Evelyne, KLASSEN Denis, BEN ALI Sabrya, KNIPPER Robert, GRABOSKI Julie, BUCHHEIT Arsène, ETTAHRI Soumia, LUDWIG René, BECKERICH Nicole, KAMBLOCK Eric, NEHLIG Nathalie, MOULAY Jean-Claude, ROUMEAS Patrick, MOUZARD Nadine

A donné procuration :

Mlle Julie GRABOSKI à M. Jean-Marie BUCHHEIT

Etaient également présents :

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs RISSE, Directeur Général des Services, FLAUDER, Directeur Général Adjoint des Services, KIRCHMANN, Directeur de Cabinet, EBERHART, Directeur des Services Techniques, KIENY, Architecte, ALBERTUS, LETT, LIEBGOTT, PEIFFER, SCHMIDT, Attachés, DECKER, Conservateur en Chef des Musées, ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, HEMMERT, Archiviste, KREMER, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, JUNG, Responsable du Service des Sports, ROHR, Responsable du Service Etat Civil, SCHILD, Responsable du Service Informatique, WILL, Rédacteur-Chef, SCHRAMM, Rédacteur Principal, WOURMS, Adjoint Administratif.

-----

**Extrait des décisions prises lors de la  
1<sup>ère</sup> réunion plénière du  
Conseil Municipal du 16 mars 2008**

<b>1.</b>	<p>Proclamation des résultats constatés au procès-verbal du 1er tour des élections municipales du 9 mars 2008</p> <p>Ont obtenu :</p> <table><tr><td>la liste « <b>NOTRE PASSION SARREGUEMINES AVEC VOUS</b></td><td style="text-align: right;"><b>28 sièges</b></td></tr><tr><td>la liste « <b>PRESENTS POUR AGIR A SARREGUEMINES</b> »</td><td style="text-align: right;"><b>3 sièges</b></td></tr><tr><td>la liste « <b>LA GAUCHE POUR SARREGUEMINES</b> »</td><td style="text-align: right;"><b>3 sièges</b></td></tr><tr><td>la liste « <b>POUR LA DEFENSE DE LA SECURITE SOCIALE, DES SERVICES PUBLICS ET DES DROITS DU TRAVAIL POUR ROMPRE AVEC LES DIRECTIVES EUROPEENNES QUI LES METTENT EN CAUSE</b>»</td><td style="text-align: right;"><b>1 siège</b></td></tr></table> <p>Monsieur Céleste LETT, maire sortant, déclare installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :</p> <p>Mesdames et Messieurs LETT Céleste, HEYMES-MUHR Marie Thérèse, BUCHHEIT Jean Marie, HECKEL Christiane, STEINER Sébastien Jean, LEGERON Chantal, ZINGRAFF Marc, LECLERC Nathalie, CUNAT Jean Claude, MULLER BECKER Nicole, PETER Paul, DEGOTT Christine, HENNARD Armand, NICKLAUS Bernadette, MAGNANI Roland, LOTT Anne, PEIFFER Denis, VILHEM MASSING Dominique, LIMBACH Dominique, GROUSELLE Marie-Catherine , MARX Jacques, CORDARY Evelyne, KLASSEN Denis, BEN ALI Sabrya, KNIPPER Robert, GRABOSKI Julie, BUCHHEIT Arsène, ETTAHRI Soumia, LUDWIG René, BECKERICH Nicole, KAMBLOCK Eric, NEHLIG Nathalie, MOULAY Jean Claude, ROUMEAS Patrick, MOUZARD Nadine</p>	la liste « <b>NOTRE PASSION SARREGUEMINES AVEC VOUS</b>	<b>28 sièges</b>	la liste « <b>PRESENTS POUR AGIR A SARREGUEMINES</b> »	<b>3 sièges</b>	la liste « <b>LA GAUCHE POUR SARREGUEMINES</b> »	<b>3 sièges</b>	la liste « <b>POUR LA DEFENSE DE LA SECURITE SOCIALE, DES SERVICES PUBLICS ET DES DROITS DU TRAVAIL POUR ROMPRE AVEC LES DIRECTIVES EUROPEENNES QUI LES METTENT EN CAUSE</b> »	<b>1 siège</b>
la liste « <b>NOTRE PASSION SARREGUEMINES AVEC VOUS</b>	<b>28 sièges</b>								
la liste « <b>PRESENTS POUR AGIR A SARREGUEMINES</b> »	<b>3 sièges</b>								
la liste « <b>LA GAUCHE POUR SARREGUEMINES</b> »	<b>3 sièges</b>								
la liste « <b>POUR LA DEFENSE DE LA SECURITE SOCIALE, DES SERVICES PUBLICS ET DES DROITS DU TRAVAIL POUR ROMPRE AVEC LES DIRECTIVES EUROPEENNES QUI LES METTENT EN CAUSE</b> »	<b>1 siège</b>								

## Le Conseil Municipal :

2	Par 28 voix	- Elit <b>M. Céleste LETT au poste de Maire de Sarreguemines</b> , M. KAMBLOCK ayant obtenu 3 voix et M. ROUMEAS.1 voix 2 bulletins blancs et 1 nul
3	Par 28 voix pour 3 contre 4 abstentions	- Décide de créer, pour la durée du mandat, 10 postes d'adjoint.
4	Par 28 voix pour la liste <b>BUCHHEIT Jean Marie</b> 3 voix pour la liste <b>KAMBLOCK</b> 4 blancs	- Elit la liste <b>BUCHHEIT Jean Marie</b> pour l'attribution des 9 postes d'adjoints selon l'ordre suivant : BUCHHEIT Jean Marie, STEINER Sébastien Jean, HEYMES MUHR Marie Thérèse, HECKEL Christiane, CUNAT Jean Claude, ZINGRAFF Marc, HENNARD Armand, MULLER-BECKER Nicole, NICKLAUS Bernadette.
5	<p>Par <b>28 voix pour la liste LEGERON</b> 4 voix pour la liste <b>MOULAY</b> 3 voix pour la liste <b>LUDWIG</b></p> <p>Par <b>28 voix pour la liste BUCHHEIT JM</b> 5 voix pour la liste <b>KAMBLOCK</b> et 2 blancs</p> <p>à l'unanimité</p> <p>Par <b>28 voix pour la liste HEYMES MUHR</b> 4 voix pour la liste <b>MOULAY</b> 3 voix pour la liste <b>BECKERICH</b></p> <p>Par <b>28 voix pour la majorité</b> 4 voix pour la liste <b>LUDWIG</b> 5 voix pour la liste <b>KAMBLOCK</b></p>	<p><b>A – <u>Commission d'Appel d'Offres</u></b></p> <p>Désigne pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :</p> <p><u>Titulaires</u> LEGERON Chantal LOTT Anne VILHEM MASSING KNIPPER Robert MOULAY Jean Claude</p> <p><u>Suppléants</u> BUCHHEIT Jean Marie NICKLAUS Bernardette PEIFFER Denis CORDARY Evelyne KAMBLOCK Eric</p> <p><b>B – <u>Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale</u></b></p> <p>- Décide de fixer à 7, outre le Maire Président, le nombre de membres élus en son sein pour siéger</p> <p>- Désigne pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :</p> <p>Mmes et MM HEYMES-MUHR Marie Thérèse, BUCHHEIT Jean Marie, NICKLAUS Bernardette, PEIFFER Denis, GROUSELLE Marie Catherine, CORDARY Evelyne, MOULAY Jean Claude</p> <p><b>C – <u>Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence</u></b></p> <p>Désigne pour siéger au Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence :</p> <p>LETT Céleste, HEYMES-MUHR Marie Thérèse, BUCHHEIT Jean Marie, HECKEL Christiane, STEINER Sébastien Jean, LEGERON Chantal, ZINGRAFF Marc, LECLERC Nathalie, CUNAT Jean Claude, MULLER BECKER Nicole, PETER Paul, DEGOTT Christine, HENNARD Armand, NICKLAUS Bernadette, MAGNANI Roland, LOTT Anne, PEIFFER Denis, VILHEM MASSING Dominique, LIMBACH Dominique, GROUSELLE Marie-Catherine , MARX Jacques, CORDARY Evelyne, KLASSEN Denis, BEN ALI Sabrya, KNIPPER Robert, GRABOSKI Julie, BUCHHEIT Arsène,</p>



	<p>Par 28 voix à la liste <b>STEINER</b> <b>KLASSEN</b> 4 voix à la liste <b>MOULAY</b> <b>KAMBLOCK</b> 3 blancs</p>	<p><b>D – Comité du Syndicat des Eaux de la Blies</b></p> <p>Désigne pour siéger au Comité du Syndicat des Eaux de la Blies : MM. Sébastien Jean STEINER et Denis KLASSEN</p>
6	à l'unanimité	<p>Décide de fixer les conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la commission d'ouverture des plis relatifs aux délégations des services publics :</p> <p><i>« les différents groupes composant le Conseil Municipal déposeront une liste auprès de la Direction Générale des Services de la mairie, au plus tard à 12h00 le jour prévu pour la prochaine séance du Conseil Municipal. »</i></p>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**VILLE DE SARREGUEMINES**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA 2e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 MARS 2008**

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- **Compte Administratif et de gestion 2007**
- 2.- **Affectation des résultats**
- 3.- **Débat d'Orientation Budgétaire**
- 4.- **Formation des diverses commissions**
- 5.- **Désignation des délégués du Conseil Municipal dans divers organismes extérieurs**
- 6.- **Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- 7.- **Indemnité de Conseil au Trésorier Municipal**
- 8.- **Divers**
  - A – **Dénomination du groupe scolaire de l'Allmend « Groupe Scolaire Maud FONTENOY »**

**Extrait des décisions prises lors de la  
2e réunion plénière du  
Conseil Municipal du 31 mars 2008**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<p><b>Sous 1 opposition et 5 abstentions</b></p> <p><b>Sous 6 abstentions</b></p> <p><b>Sous 6 abstentions</b></p>	<p>- Vote le Compte Administratif 2007</p> <p>- Constate les identités de valeur de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal.</p> <p>- Arrête les soldes d'exécution au 31.12.2007 du Compte Principal et des Comptes annexes de l'assainissement, de l'Eau, du Service des Lotissements, des Parcs de Stationnement,</p>								
<b>2</b>	<p><b>Sous 2 abstentions et 4 oppositions</b></p>	<p>Décide</p> <p>- de reprendre au Budget Primitif 2008 partiellement ou totalement les soldes d'exécution de l'exercice 2007 constatés lors du vote du Compte Administratif 2007</p> <p>- d'affecter les résultats de l'exercice 2007 et de procéder aux inscriptions nécessaires au Budget Primitif 2008</p>								
<b>3</b>	<p><b>A l'unanimité</b></p>	<p>Donne acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2008</p>								
<b>4</b>	<p><b>Par 28 voix pour la liste LEGERON 4 voix pour la liste MOULAY et 2 blancs</b></p> <p><b>Par 28 voix pour la liste BUCHHEIT JM 4 voix pour la liste KAMBLOCK et 2 blancs</b></p> <p><b>à l'unanimité</b></p>	<p>Décide de constituer les commissions comme suit :</p> <p><b><u>A – Commission d'ouverture des plis relatifs aux délégations de services publics</u></b></p> <p>Désigne pour siéger à la Commission d'ouverture des plis relatifs aux délégations de services publics :</p> <p><u>Titulaires</u> LEGERON Chantal LOTT Anne VILHEM MASSING KNIPPER Robert MOULAY Jean Claude</p> <p><u>Suppléants</u> BUCHHEIT Jean Marie NICKLAUS Bernadette PEIFFER Denis CORDARY Evelyne KAMBLOCK Eric</p> <p><b><u>B – Commission Consultative des Services Publics Locaux</u></b></p> <p>- Décide la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux</p> <p>- Désigne pour siéger dans cette Commission :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;"><u>Titulaires</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Suppléants</u></td> </tr> <tr> <td>HENNARD Armand</td> <td>KNIPPER Robert</td> </tr> <tr> <td>MULLER BECKER Nicole</td> <td>LEGERON Chantal</td> </tr> <tr> <td>PEIFFER Denis</td> <td>LOTT Anne</td> </tr> </table>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	HENNARD Armand	KNIPPER Robert	MULLER BECKER Nicole	LEGERON Chantal	PEIFFER Denis	LOTT Anne
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>									
HENNARD Armand	KNIPPER Robert									
MULLER BECKER Nicole	LEGERON Chantal									
PEIFFER Denis	LOTT Anne									



		<p><b>l)</b> tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, avec tous pouvoirs, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix. (référence : art. L.2122-22, 16° du CGCT)</p> <p><b>m)</b> réaliser les lignes de trésorerie, procéder à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et passer à cet effet les actes nécessaires. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois, d'un montant de 2.300.000 €, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR – ou taux fixe. (référence : art. L.2122-22, 20° du CGCT)</p> <p>En cas d'empêchement du Maire, la suppléance pourra être exercée par Monsieur</p> <p>Jean-Marie BUCHHEIT, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour l'ensemble des attributions visées ci-dessus.</p> <p><i>Le conseil municipal sera tenu informé, par le Maire, des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.</i></p>
<b>7</b>	<b>Sous 3 oppositions et 3 abstentions</b>	Décide de fixer l'indemnité de Conseil due à M. PLUY, Comptable du Trésor, à 100 % du barème autorisé
<b>8 Divers</b>	<b>Sous 6 oppositions</b>	Décide de dénommer le groupe scolaire de l'Allmend sis rue du Lieutenant Cahen « Groupe Scolaire Maud Fontenoy »

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

# VILLE DE SARREGUEMINES

## COMPTE RENDU DE LA 3e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2008

### ORDRE DU JOUR

- 1.- Approbation du compte rendu de la 1ère séance du Conseil Municipal
- 2.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant le prolongement de la rue Sainte Marie et le lotissement de Graefinthal
- 3.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour l'extension du gymnase COSEC du quartier de l'Allmend
- 4.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant la Maison de Quartier /Centre Social de la Rive Droite
- 5.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant l'aménagement de la Chaussée de Louvain
- 6.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant l'aménagement d'un Jardin sans Limite au Musée Industriel
- 7.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant la mise en valeur de la Sarre
- 8.- Vote d'une AP/CP pour la restructuration du presbytère St Nicolas
- 9.- Vote des taux des contributions directes locales pour 2008
- 10.- Budget Primitif 2008
- 11.- Attribution et vote des subventions 2008
- 12.- Tableau des effectifs 2008 et autorisations de recrutements
- 13.- Indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués
- 14.- Restructuration du presbytère St Nicolas - Distraction des parties superflues – Délibération complémentaire
- 15.- Travaux d'aménagement de voirie et d'enfouissement des réseaux rue du Maréchal Foch
- 16.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 17.- Divers  
Néant

-----

**Extrait des décisions prises lors de la 3e réunion plénière  
du Conseil Municipal du 11 avril 2008**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>A l'unanimité</b>	Approuve le compte rendu de la 1 <sup>ère</sup> séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 28/03/07 pour le projet d'investissement suivant :  → Prolongement de la rue Sainte Marie (au budget général) et lotissement de Graefinthal reliant la rue Sainte Marie à la rue de Graefinthal (au budget annexe lotissements)
<b>3</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 25/06/07 pour le projet d'investissement suivant :  → Extension du gymnase COSEC de l'Allmend
<b>4</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 10/09/07 pour le projet d'investissement suivant :  → Maison de quartier Rive Droite Centre Social
<b>5</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 28/03/07 pour le projet d'investissement suivant :  → Aménagement urbain de la Chaussée de Louvain
<b>6</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 28/03/07 pour le projet d'investissement suivant :  → Aménagement d'un jardin sans limite au Musée Industriel
<b>7</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 28/03/07 pour le projet d'investissement suivant :  → Mise en valeur de la Sarre
<b>8</b>		Vote d'une AP/CP pour la restructuration du presbytère St Nicolas. Point retiré
<b>9</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de maintenir les taux des contributions directes locales 2008 identiques à ceux de 2007 soit  - Taxe d'habitation 16,46 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties 19,76 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 42,33 %

<p><b>10</b></p> <p><b>Sous 1 abstention et 6 oppositions</b></p> <p><b>Sous 7 abstentions</b></p> <p><b>Sous 3 abstentions et 4 oppositions</b></p> <p><b>Sous 4 abstentions</b></p> <p><b>Sous 3 abstentions et 4 oppositions</b></p>		<p>De voter le Budget Primitif 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Compte Principal 2008</li> <li>- le Compte annexe de l'assainissement 2008</li> <li>- le Compte annexe de l'Eau 2008</li> <li>- le Compte annexe des Lotissements 2008</li> <li>- le compte annexe des parcs de stationnement 2008</li> </ul>
<p><b>11</b></p>	<p><b>Sous 5 abstentions</b></p>	<p>Décide de voter l'attribution des subventions municipales 2008 arrêtée à la somme de 4 068 727,61 €</p>
<p><b>12</b></p>	<p><b>A l'unanimité</b></p>	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de procéder à des transformations, créations, modifications d'emplois à l'état des effectifs</li> <li>- d'adopter le tableau ainsi actualisé des emplois permanents et non permanents, à temps complet et à temps non complet de la collectivité dans la limite des crédits prévus</li> </ul>
<p><b>13</b></p>	<p><b>Sous 6 abstentions</b></p>	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de fixer les indemnités du Maire, des Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués en pourcentage par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale (indice brut 1015)</li> <li>- de verser ces indemnités selon un tableau nominatif joint à la délibération dans le respect de la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux selon les articles L 2123-20 et les suivants du CGCT, montant majoré de 20 % au titre des communes chefs-lieux d'arrondissement (article L 2123-22, R 2123-23 du CGCT°</li> <li>- que l'enveloppe indemnitaire fixée subira les augmentations de l'indice de la fonction publique</li> <li>- que l'entrée en vigueur est fixée à la date d'entrée en fonction des élus concernés.</li> </ul>
<p><b>14</b></p>		<p>Restructuration du presbytère St Nicolas – Distraction des parties superflues – Délibération complémentaire. Point retiré</p>
<p><b>15</b></p>	<p><b>A l'unanimité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve la procédure d'appel d'offres menée en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de voirie et d'enfouissement des réseaux rue du Maréchal Foch (tronçon rue des Ormes / rue de Bitche)</li> <li>- Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à conclure, signer et exécuter le marché ainsi que toutes autres pièces à intervenir dans le cadre de ces travaux et ce dans la limite des crédits disponibles.</li> </ul>
<p><b>16</b></p>	<p><b>A l'unanimité</b></p>	<p>Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption</p>



**VILLE DE SARREGUEMINES**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA 4e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 JUIN 2008**  
**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Approbation du compte rendu des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances du Conseil Municipal
- 2.- Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2007
- 3.- Décision modificative FISAC – Versement des subventions de l'Etat
- 4.- Ancien abattoir – Information sur la clôture de la liquidation de la S.E.A.S. – Saem
- 5.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant la mise en valeur de la Sarre
- 6.- Garantie municipale pour un emprunt de 400 000 € à contracter par l'AFAEI pour la construction de nouveaux ateliers au C.A.T.
- 7.- Décision modificative – Résultats de la mission d'optimisation des charges sociales et taux d'accident du travail
- 8.- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
- 9.- Réactivation des Conseils de Quartiers
- 10.- Droit à la Formation des membres du Conseil Municipal
- 11.- Carte scolaire – Mesures prévisionnelles pour la rentrée 2008/2009
- 12.- Autorisation d'enchérir et d'acquérir des objets de collection pour le compte du Musée de Sarreguemines
- 13.- Renouvellement de la délégation de service public pour le Funérarium
- 14.- Redevance pour occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz
- 15.- Groupement de commande en vue de la passation de travaux d'assainissement à Felpersviller – Avenant à la convention du 08/10/2007
- 16.- Implantation d'une station radioélectrique – rue de Graefenthal
- 17.- Acquisition d'un ancien complexe horticole situé au quartier de Neunkirch – rue Allwies
- 18.- Audit énergétique de l'éclairage public
- 19.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 20.- Divers  
Néant

-----

**Extrait des décisions prises lors de la  
4e réunion plénière du  
Conseil Municipal du 2 juin 2008**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>A l'unanimité</b>	Approuve le compte rendu des 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> séances du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>A l'unanimité</b>	Prend acte de la présentation du rapport retraçant les actions de développement social urbain menées par la Ville de Sarreguemines
<b>3</b>	<b>A l'unanimité</b>  <b>Mme MULLER BECKER ne prend pas part au vote</b>	Décide dans le cadre du dossier FISAC <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'inscrire par voie de décision modificative en recettes et en dépenses la somme de 24 444 € correspondant à une avance de 60 % de la subvention de fonctionnement versée par l'Etat</li> <li>- de verser la somme précitée à l'Union des Commerçants de Sarreguemines (UCALS)</li> </ul>
<b>4</b>	<b>A l'unanimité</b>	Prend acte de la clôture de la liquidation amiable de la Société d'Exploitation des Abattoirs de Sarreguemines SEAS-Saem, constatée par l'Assemblée Générale de cette dernière le 24/01/2008, la personnalité morale de la société ayant cessé d'exister à compter du 31/12/2007.
<b>5</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de modifier par décision modificative les crédits de paiement prévus par la délibération du 11/04/2008 pour le projet d'investissement  → Mise en valeur de la Sarre
<b>6</b>	<b>A l'unanimité</b>	Accorde la garantie municipale à l'AFAEI pour un emprunt de 400 000 € destiné à construire de nouveaux ateliers au C.A.T. « La Ruche »
<b>7</b>	<b>A l'unanimité</b>	Prend acte de l'économie réalisée d'un montant de 36 366,88 € suite à la mission d'optimisation des charges sociales et taux d'accidents du travail  Décide d'inscrire par voie de décision modificative la somme de 17 397,91 € correspondant à la rémunération du cabinet, soit 40 % de la somme économisée, conformément à la délibération du 19/09/2005.
<b>8</b>	<b>Sous 3 oppositions</b>	Approuve la liste des 32 contribuables candidats à la fonction de commissaire de la Commission Communale des Impôts Directs (liste annexée au compte rendu) à soumettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Moselle
<b>9</b>	<b>A l'unanimité</b>	Adopte la charte de fonctionnement des Conseils de Quartiers.
<b>10</b>	<b>A l'unanimité</b>	Fixe le droit à la formation des Conseillers Municipaux
<b>11</b>	<b>A l'unanimité</b>	S'oppose d'une façon ferme au blocage du 3 <sup>ème</sup> poste à l'école maternelle de Neunkirch d'une part, et du 10 <sup>ème</sup> poste à l'école élémentaire biculturelle de la Blies, d'autre part.
<b>12</b>	<b>A l'unanimité</b>	Autorise M. Emile DECKER, Conservateur des Musées, à acquérir au nom de la Ville de Sarreguemines des objets de collection, dans le cadre de ventes publiques aux enchères, dans la limite des prévisions budgétaires annuelles et pour la durée du mandat.
<b>13</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de déléguer à l'entreprise POMPES FUNEBRES LORRAINES BACKES 4, rue du Marché à Sarreguemines, l'exploitation de la Chambre Funéraire pour une durée de 3 ans à compter de la notification

<b>14</b>	<b>A l'unanimité</b>	Fixe le taux de la redevance pour occupation du domaine public à hauteur de 100 % du plafond de 0.035€/mètre de canalisation
<b>15</b>	<b>A l'unanimité</b>	Adopte l'avenant à la convention du 08/10/2007 relative au groupement de commande en vue de la passation de travaux d'assainissement à Foldersviller, modifiant les articles 2 et 6.  Attributaire : Société BARASSI pour un montant de 336 438,80 € HT
<b>16</b>	<b>Sous 3 abstentions</b>	Autorise l'implantation d'une station radioélectrique dans le bois rue de Graëfinthal et autorise Orange France à déposer sa déclaration de travaux et leur exécution  Accepte la redevance annuelle de 2 500 € TTC révisable chaque année suivant les variations de l'indice INSEE
<b>17</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'acquérir la propriété cadastrée section 73 n° 387 d'une contenance de 1 ha 21 a 54 appartenant aux héritiers OSWALD au prix de 125 000 €
<b>18</b>	<b>Sous 1 opposition</b>	Approuve le projet de réalisation d'un audit énergétique des réseaux d'éclairage public de la Ville
<b>19</b>	<b>A l'unanimité</b>	Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**VILLE DE SARREGUEMINES**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA 5e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 JUILLET 2008**

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Approbation du compte rendu de la 4e séance du Conseil Municipal**
- 2.- Présentation au Conseil Municipal des rapports du Maire sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable et de l'eau industrielle pour l'année 2007 – Bilan annuel du service de l'assainissement (information)**
- 3.- Avis à émettre sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences**
- 4.- Vidéo surveillance – Signature d'une convention avec l'Etat**
- 5.- Création de tarifs municipaux pour l'aire d'accueil de camping-cars de la base nautique**
- 6.- Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH)**
- 7.- Désignation de la Ville au sein de l'association « NAN.C.I.E. » Centre International de l'Eau**
- 8.- Subvention – Jeux Olympiques 2008**
- 9.- Avenant financier au Contrat Urbain de Cohésion Sociale relatif à la contribution de l'Etat (DDJS) dans le cadre du Contrat éducatif local 2008**
- 10.- Refuge fourrière pour animaux : transfert de compétence – Information du conseil municipal**
- 11.- Enquête publique relative à une demande d'autorisation préfectorale d'exploiter au titre des Installations Classées pour la protection de l'environnement – dossier Othon FEY – Z.I. de Rémelfing**
- 12.- Stationnement de convois exceptionnels sur le parking de l'aérodrome**
- 13.- Stationnement payant sur voirie – Rapport d'activités 2007 du délégataire**
- 14.- Parcs de stationnement - Communication du rapport du délégataire sur l'exploitation 2007 - Avenant n°2 à la convention du 21/08/2006**
- 15.- Musées - Gratuité d'accès pour les établissements médicaux de Sarreguemines**
- 16.- Musées – Vote d'un nouveau tarif**

**Extrait des décisions prises lors de la  
5e réunion plénière du  
Conseil Municipal du 9 juillet 2008**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Sous 2 abstentions</b>	Approuve le compte rendu de la 4 <sup>e</sup> séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>A l'unanimité</b>	Prend acte de la présentation des rapports du Maire sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable et de l'eau industrielle
<b>3</b>	<b>A l'unanimité</b>	Emet un avis favorable sur le projet de PLH de la CASC, assorti de la demande de laisser dans les phases ultérieures de la démarche, l'ouverture nécessaire à l'introduction de propositions émanant d'une commission ad hoc en interne
<b>4</b>	<b>Sous 2 oppositions et 3 abstentions</b>	Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la vidéosurveillance
<b>5</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'appliquer les tarifs suivants en ce qui concerne l'aire d'accueil de camping-cars de la base nautique de Steinbach : <ul style="list-style-type: none"> <li>• prix par emplacement / nuit : 10 €</li> <li>• Eau : 1€/ 100 litres</li> <li>• Electricité : 0,50 €/ kwh</li> </ul>
<b>6</b>	<b>A l'unanimité</b>	- Fixe à 23, l'effectif des membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Sarreguemines ayant voix délibérative  - Procède à la désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Sarreguemines devant être désignés par la collectivité territoriale de rattachement
<b>7</b>		Point retiré
<b>8</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'attribuer une subvention dans le cadre :  - des Jeux Olympiques de Pékin 2008 aux associations suivantes : * ASSO LUTTE : 5 000 € (SZCZEPANIAK) * CERCLE NAUTIQUE : 10 000 € (MULLER – HUBER)  - des Jeux Paralympiques de Pékin 2008 à l'association suivante : * ASSA : 5 000 € (BOZZOLO)
<b>9</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide  - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants financiers au Contrat Urbain de Cohésion Sociale au titre de l'année 2008  - d'accorder une subvention de 490 € au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence Val de Sarre pour l'atelier jeunes d'avril 2008 et une subvention de 4 695 € à la Fédération Culture et Liberté pour les projets « Séjours arts du cirque et de la rue », « Educ'sport été », « Educ'sport week end » et « Accueil de loisirs arts du cirque et de la rue »

<b>10</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p>- Prend acte de la délibération du 31 janvier 2008 du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences reconnaissant d'intérêt communautaire le service de fourrière animale et acceptant la reprise de la convention de délégation de service public conclue entre la ville et la SPA avec effet du 01.01.2008</p> <p>- Constate que, compte tenu de l'expiration du bail emphytéotique du 30/12/1983 par lequel le District confiait à la Ville de Sarreguemines un terrain nu pour y construire un nouveau refuge pour animaux, la CASC devient propriétaire des biens</p> <p>- Décide de la sortie de l'ensemble des biens y afférents, inscrits à l'inventaire du patrimoine de la Ville pour un montant de 412 088,72 € et d'effectuer toutes les écritures budgétaires et comptables nécessaires à cet effet</p>
<b>11</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p>Emet un avis favorable à la demande de la Société OTHON FEY S. A., pour le classement de ses installations sises dans la zone industrielle de Rémelfing sous réserve de respecter les dispositions réglementaires en matière d'installations classées</p>
<b>12</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p>Fixe la redevance due pour l'occupation ponctuelle du parking public de l'aérodrome par les convois exceptionnels de la Sté WEILA transports GmbH &amp; Co. KG, les conditions particulières de cette utilisation étant précisées par le permis de stationnement à intervenir</p>
<b>13</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p>Prend acte de la communication du rapport d'activité 2007 de la Société VINCI PARK, délégataire du stationnement payant sur voirie publique</p>
<b>14</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p>- Prend acte de la communication du rapport d'activité 2007 de la Société VINCI PARK, délégataire pour les parcs de stationnement</p> <p>- Approuve l'avenant n° 2 décidant de la non application de l'article 26 de la convention du 21 août 2006 en ce que cet article prévoit le reversement à la Ville, par le fermier, de 50 % de l'excédent d'exploitation 2007</p>
<b>15</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p>Accorde la gratuité d'accès aux musées pour les groupes issus des hôpitaux et IME de la Ville de Sarreguemines et autorise le Député-Maire à signer une convention qui définit les conditions du partenariat conclu dans ce cadre entre les musées et ces établissements</p>
<b>16</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p>Décide de voter un tarif préférentiel pour les groupes de l'Office de Tourisme dans le cadre des séjours touristiques à savoir :</p> <p>- 1,50 €/ personne pour la visite d'un musée au lieu de 2 €  - 2,25 €/ personne pour la visite des deux musées au lieu de 3,70 €</p>
<b>17</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p>- Approuve la procédure d'appel d'offres menée par la Ville en vue de la conclusion d'un marché à bons de commande pour des travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable dans diverses rues, d'une durée d'un an et reconductible deux fois</p> <p>- Autorise le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à conclure, signer et exécuter le marché à intervenir avec l'attributaire retenu, à savoir : Sàrl TPDL de Sarreguemines pour un engagement annuel minimum de 100 000 € TTC et maximum de 400 000 TTC de commande</p>

<b>18</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'inscrire, par voie de décision modificative, un montant de 25 000 € en augmentant les crédits de ligne 21 et en diminuant les crédits de ligne 23 en vue de l'acquisition de luminaires d'éclairage public
<b>19</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de ratifier sa décision de principe du 4 juillet 2000 pour acquérir définitivement la propriété départementale section 12 n° 400 d'une contenance de 15 ares 28 au prix de 280 000 € conformément à l'estimation des Services Fiscaux et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'acte définitif
<b>20</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide : - de soumettre à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans les zones U, NAX, NAE et NA1 du POS  - de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble des zones U, NAX, NAE et NA1 du POS
<b>21</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide : - de prescrire des modifications du POS concernant la : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restructuration du site de l'Hôpital du Parc</li> <li>• Modification du règlement de la zone 1NAE du POS</li> <li>• Modification de l'article 3 du POS relatif aux accès et à la voirie</li> <li>• Modification de l'article 9 du POS relatif à l'emprise au sol</li> </ul>
<b>22</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide - de la mise en vente de l'appartement de type F7 en duplex correspondant aux lots 6, 12 et 19 situé dans la copropriété 7 rue des Vosges cadastrée section 1 n° 113 d'une contenance de 2 ares 96 et comprenant un logement et deux emplacements de garage au prix de 200 000 €  - de charger Me BASTIEN de la recherche d'un acquéreur  - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'acte de vente définitif
<b>23</b>	<b>A l'unanimité</b>	Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption
<b>Divers 24</b>	<b>A l'unanimité</b>	<b>A</b> – Décide de céder à la Société STEELTECH 1, rue d'Annecy à 57150 CREUTZWALD une parcelle d'une contenance de 1 are 43 au prix minimum de perception de 5 € et d'autoriser le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'acte de vente

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**VILLE DE SARREGUEMINES**  
**COMPTE RENDU DE LA 6e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 SEPTEMBRE 2008**

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- **Approbation du compte rendu de la 5ème séance du Conseil Municipal**
- 2.- **Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal**
- 3.- **Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal**
- 4.- **Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Versement des participations 2008**
- 5.- **Mise en non valeur de produits irrécouvrables**
- 6.- **Décision modificative – Indemnités de sinistre**
- 7.- **Contrat Enfance Jeunesse – Attribution de subventions 2008**
- 8.- **MACADAM SPORT et Projet Culturel**
- 9.- **Demande de subvention – Championnat du Monde et Championnat d'Europe de Kick-Boxing**
- 10.- **Actualisation de l'état des effectifs**
- 11.- **Contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel**
- 12.- **Déclassement et classement dans le domaine privé de la Ville d'une partie de terrain située dans l'emprise du chemin d'accès au gymnase du Himmelsberg et cession de ce terrain**
- 13.- **Cession de l'ancien presbytère de Welferding 2, Place du Chanoine Kirch**
- 14.- **Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication**
- 15.- **Divers Néant**

-----

Etaient présents sous la présidence de M. le Député-Maire :

Mesdames et Messieurs les Adjointes BUCHHEIT Jean-Marie, STEINER Sébastien Jean, HEYMES MUHR Marie-Thérèse, HECKEL Christiane, CUNAT Jean-Claude, ZINGRAFF Marc, HENNARD Armand, MULLER BECKER Nicole, NICKLAUS Bernadette

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux KNIPPER Robert, PETER Paul, LEGERON Chantal, MARX Jacques, LOTT Anne, CORDARY Evelyne, LIMBACH Dominique, DEGOTT Christine, VILHEM MASSING Dominique, GROUSELLE Marie-Catherine, PEIFFER Denis, GRABOSKI Julie, BEN ALI Sabrya, LUDWIG René, BECKERICH Nicole, MOULAY Jean-Claude, KAMBLOCK Eric, ROUMEAS Patrick, BASSET René,

Ont donné procuration :

M. BUCHHEIT Arsène	à M. le Député-Maire
Mlle ETTAHRI Soumia	à Jean Marie BUCHHEIT

Etaient excusés : Mme MOUZARD Nadine, MM. MAGNANI Roland et KLASSEN Denis

Etaient également présents :

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs RISSE, Directeur Général des Services, KIRCHMANN, Directeur de Cabinet, KIENY, Architecte, ALBERTUS, BITSCH, KALIS, LETT, LIEBGOTT, MAZUY, SCHMIDT, Attachés, JUNG, Responsable du Service des Sports, ROHR, Responsable du Service Etat Civil, SCHILD du Service Informatique, WILL, Rédacteur-Chef.



**Extrait des décisions prises lors de la  
6ème réunion plénière du  
Conseil Municipal du 5 septembre 2008**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>A l'unanimité</b>	Approuve le compte rendu de la 5 <sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>A l'unanimité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prend acte de l'installation de M. René BASSET suite à la démission de Mme Nathalie NEHLIG puis de Mme Evangéla ROUMEAS XENOPHONTOS</li> <li>- Décide de renoncer au vote au scrutin secret</li> <li>- Désigne M. René BASSET dans les Commissions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commission Consultative des Services Publics Locaux (suppléant)</li> <li>➤ Commission de l'Enseignement, de la Formation et des affaires culturelles</li> <li>➤ Commission de dérogation scolaire</li> <li>➤ Commission extra-municipale de l'Environnement</li> <li>➤ Commission des Sports</li> <li>➤ Commission du Tourisme, des Fêtes et Cérémonies</li> </ul> </li> </ul>
<b>3</b>	<b>Sous 4 abstentions</b>	Adopte pour la durée du mandat le règlement intérieur du Conseil Municipal
<b>4</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p>Décide d'attribuer les subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Centre Socioculturel</b> <span style="float: right;"><b>26 081 €</b></span></li> <li>- Accompagnement à la scolarité (rive droite) <span style="float: right;">17 320 €</span></li> <li>- Sorties découvertes <span style="float: right;">4 461 €</span></li> <li>- Animations collectives familiales <span style="float: right;">3 000€</span></li> <li>- Fonds de Participation des Habitants <span style="float: right;">1 300 €</span></li> <li>➤ <b>Ludothèque Beausoleil</b> <span style="float: right;"><b>12 831 €</b></span></li> <li>- Atelier d'éveil au plaisir de lire <span style="float: right;">9 439 €</span></li> <li>- Soutien à la fonction parentale <span style="float: right;">3 392 €</span></li> <li>➤ <b>Culture et Liberté</b> <span style="float: right;"><b>18 740 €</b></span></li> <li>- Accompagnement à la scolarité (rive gauche )</li> <li>➤ <b>Mission Locale d'Insertion de Sgmes</b> <span style="float: right;"><b>2 075 €</b></span></li> <li>- Passeport vers l'apprentissage</li> <li>➤ <b>Fédération des Conseils de Parents D'élèves</b> <span style="float: right;"><b>1 600 €</b></span></li> <li>- Point écoute Parents d'Elèves</li> <li>➤ <b>Association Proximité</b> <span style="float: right;"><b>4 500 €</b></span></li> <li>- Point rencontre</li> <li>➤ <b>Comité Mosellan de Sauvegarde des Enfants, des Adolescents et des Adultes (CMSEA)</b> <span style="float: right;"><b>750 €</b></span></li> <li>- Opérations Ville Vie Vacances (OVVV)</li> </ul>
<b>5</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'admettre en non valeur les sommes figurant sur les états de produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie Municipale pour un montant total de 8 991,12 € TTC
<b>6</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'inscrire au Budget Général, en dépenses et en recettes, par voie de décision modificative, la somme de 4 795,41 € correspondant à une indemnité de sinistre

7	A l'unanimité	<p>Décide, dans le cadre du Contrat Temps Libre,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'attribuer les subventions suivantes, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Centre Socio-culturel</b> <span style="float: right;"><b>11 943 €</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mercredis récréatifs</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Association du Foyer Culturel</b> <span style="float: right;"><b>31 113 €</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Art sur soi <span style="float: right;">1 385 €</span></li> <li>- Hip Hop / Break Dance <span style="float: right;">1 201 €</span></li> <li>- Perfectionnement informatique <span style="float: right;">2 152 €</span></li> <li>- Théâtre sur la Ville <span style="float: right;">26 375 €</span></li> </ul> </li> <li>➤ <b>Culture et Liberté</b> <span style="float: right;"><b>28 988 €</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arts du Cirque <span style="float: right;">13 393 €</span></li> <li>- Sports nautiques <span style="float: right;">2 595 €</span></li> <li>- Ski <span style="float: right;">13 000 €</span></li> </ul> </li> <li>➤ <b>Ludothèque</b> <span style="float: right;"><b>22 755 €</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la maison de quartier <span style="float: right;">3 389 €</span></li> <li>- Au collège <span style="float: right;">2 011 €</span></li> <li>- Développement jeux <span style="float: right;">2 611 €</span></li> <li>- Développement livres <span style="float: right;">2 030 €</span></li> <li>- Estivales jeu <span style="float: right;">1 912 €</span></li> <li>- Estivales livres <span style="float: right;">2 407 €</span></li> <li>- Des jeux à déjeuner <span style="float: right;">8 395 €</span></li> </ul> </li> </ul> <p>- de solliciter, pour les projets éligibles, la participation de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région et de toute collectivité ou Etablissement Public ou Privé susceptible d'intervenir sur ce champ</p>
8	A l'unanimité	<p>Décide d'accorder une subvention de 989,29 € aux associations participant au projet MACADAM SPORT, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonic Boxe <span style="float: right;">300 ,00 €</span></li> <li>- Judo Club <span style="float: right;">62,29 €</span></li> <li>- Association du Foyer Culturel <span style="float: right;">277,00 €</span></li> <li>- ASS Tennis <span style="float: right;">200,00 €</span></li> <li>- Sarreguemines Badminton Club <span style="float: right;">150,00 €</span></li> </ul>
9	A l'unanimité	<p>D'accorder une subvention d'un montant de 6 000 € dans le cadre du Championnat du Monde et du Championnat d'Europe de Kick-Boxing à l'Association KICK CONTACT</p>
10	A l'unanimité	<p>Décide de procéder aux modifications suivantes de l'état des effectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression du poste de contractuel de catégorie A « chargé de programmation culturelle et de la gestion des salles de spectacles</li> <li>- Création d'un poste de Rédacteur (catégorie B)</li> <li>- Suppression du poste contractuel de Catégorie A « Chargé de Communication »</li> <li>- Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- Transformation d'un emploi de Technicien Principal en emploi de Technicien</li> <li>- Transformation de deux postes d'Agent de Maîtrise Principal en deux emplois d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Transformation d'un emploi d'Agent Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe en emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Transformation d'un emploi d'Agent Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Création d'un poste d'Assistant Territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe</li> </ul>

<b>11</b>	<b>A l'unanimité</b>	Accepte la proposition de la compagnie CNP Assurances, courtier gestionnaire DEXIA SOFCAP, pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL pour une durée de 4 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009
<b>12</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide <ul style="list-style-type: none"> <li>- de prononcer le déclassement de la bande de terrain cadastrée section 29 n° 1/146 d'une contenance de 2a55 pour l'incorporer dans le domaine privé communal</li> <li>- de céder la parcelle section 29 n° 1/146 d'une contenance de 2a55 au prix de 2 000 € l'are soit un prix total de 5 100 € au profit des époux SPANNAGEL demeurant 31, rue de la Colline à Sarreguemines. Les frais d'arpentage, d'acte et de notaire sont à la charge des acquéreurs.</li> </ul>
<b>13</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide <ul style="list-style-type: none"> <li>- la cession de l'immeuble 2 Place du Chanoine Kirch (ancien presbytère désaffecté de l'église catholique de Welferding) cadastré section 26 n° 3/21 d'une contenance 6a43 au prix de 100 000 € au profit de Mme Yolande WILHELM demeurant 16, rue des Ecoles sis à Sarreguemines pour y aménager des chambres d'hôtes</li> <li>- d'assortir cette vente d'une clause de résolution en cas de non respect de la destination envisagée dans le délai imparti et d'une clause de droit de retour préférentiel en cas de revente ultérieure du bien</li> </ul>
<b>14</b>	<b>A l'unanimité</b>	Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption
<b>15</b>	<b>Divers</b>	Néant

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Pour le Député-Maire absent,  
Le Premier Adjoint,

Jean Marie BUCHHEIT

**VILLE DE SARREGUEMINES**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA 7e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 OCTOBRE 2008**

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Approbation du compte rendu de la 6e séance du Conseil Municipal
- 2.- Base nautique – signature d’une convention avec la société Angermuller
- 3.- PDAU 2005/2007 – Maison de Quartier /Centre Social rive droite – Demande d’avenant
- 4.- Vente de carburant au port de plaisance – Crédit supplémentaire
- 5.- Décision modificative – Indemnités de sinistre
- 6.- Etat de prévision des coupes 2009 et état d’assiette des coupes 2010 en forêt communale
- 7.- Politique sportive 2008 – déplacements
- 8.- Attribution de subventions – Tickets Sport Culture
- 9.- Attribution de subventions au centre socioculturel pour l’accueil périscolaire dans le cadre du contrat enfance jeunesse – année 2008
- 10.- Participation financière : classes transplantées Neige – Vertes – Exercice 2009
- 11.- Délibération du conseil municipal autorisant la signature de marchés publics de prestations de services relatifs au nettoyage courant des locaux et de la vitrerie des bâtiments municipaux
- 12.- Délibération du conseil municipal autorisant la signature d’un appel d’offres ouvert (articles 33, 57 à 59 du code des Marchés publics) pour des travaux de réhabilitation de bâtiments au musée des techniques faïencières, avenue de la Blies à Sarreguemines
- 13.- Acquisition d’un terrain rue des Jardins
- 14.- Acquisition et cession d’un terrain rue de Graefinthal
- 15.- Délégation du droit de priorité de la Commune de Sarreguemines au profit de la CASC
- 16.- Convention d’entretien et de fonctionnement d’ouvrages et de réseaux rue des frères Paulin
- 17.- Modification complémentaire du Plan d’Occupation des Sols
- 18.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 19.- Divers
  - A – Enquête publique relative à une demande d’autorisation préfectorale d’exploiter au titre des installations classées pour la protection de l’environnement – dossier Central Autos, route de Bitche à Sarreguemines – dossier présenté par Mme Nathalie EBERLE
  - B – Nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure entrant en vigueur le 01.01.2009
  - C – Comité secret

-----

**Extrait des décisions prises lors de la  
7e réunion plénière du  
Conseil Municipal du 20 octobre 2008**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>A l'unanimité</b>	Approuve le compte rendu de la 6 <sup>e</sup> séance du Conseil Municipal
<b>2</b>		Point retiré – Signature d'une convention avec la Société Angermuller
<b>3</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de solliciter auprès du Conseil Général de la Moselle la signature d'un avenant n° 2 à la convention PDAU 2005/2007 afin de proroger le délai de réalisation de l'opération Maison de Quartier Centre Social Rive Droite et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer ledit avenant
<b>4</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide l'inscription en dépenses et en recettes d'un crédit supplémentaire de 17 000 € pour l'acquisition et la vente de carburant au port de plaisance.
<b>5</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'inscrire par voie de décision modificative, en dépenses et en recettes, une somme totale de 12 715,93 € correspondant aux indemnités déjà versées par les assurances en 2008 suite à certains sinistres
<b>6</b>	<b>A l'unanimité</b>	Approuve l'état de prévision des coupes établi par l'ONF ainsi que la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2009 et autorise le Député-Maire à signer les devis correspondant à ces travaux.
<b>7</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de la répartition des subventions déplacements attribuées aux associations pour un montant total de 23 000 € couvrant la période du 1 <sup>er</sup> .09.07 au 31.08.08
<b>8</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'attribuer dans le cadre de la convention cadre du contrat de ville, les subventions aux associations ayant participé au Tickets Sport Culture des vacances de février, avril et juillet-août 2008
<b>9</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide - d'attribuer une subvention d'un montant de 139 079 € au Centre Socioculturel pour le projet périscolaire midi et soir - de solliciter la participation de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région et de toute collectivité ou Etablissement Public ou Privé susceptible d'intervenir sur ce champ
<b>10</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide que la Municipalité participera au financement de classes transplantées dans son centre d'accueil « Les Genêts » à hauteur de 102 € par semaine et par élève sarregueminois fréquentant un des groupes scolaires de la Ville et d'inscrire un crédit prévisionnel de 15300 € au BP 2009
<b>11</b>	<b>A l'unanimité</b>	Approuve la procédure d'appel d'offres menée en vue du renouvellement des marchés de nettoyage à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 pour une durée d'un an reconductible expressément deux fois et autorise le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à conclure, signer et exécuter les marchés à intervenir avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres
<b>12</b>	<b>A l'unanimité</b>	Approuve la procédure d'appel d'offres menée en vue de la conclusion des marchés concernant les travaux de réhabilitation de bâtiments au musée des faïenceries, avenue de la Blies à Sarreguemines et autorise le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à conclure, signer et exécuter les marchés à intervenir avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres

13	A l'unanimité	Décide d'acquérir la parcelle section 73 de 0a33 appartenant aux Epoux PINARCI demeurant 14, rue des Frères Paulin à Sarreguemines au prix minimum de perception de 5 € et d'imputer les frais d'acte et de notaire à la Ville.
14	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acquérir au prix du minimum de perception de 5 € les parcelles appartenant à Electricité de France et cadastrées : <ul style="list-style-type: none"> <li>* section 55 n° 465 de 0a12</li> <li>* section 55 de 464 de 0a96</li> </ul> </li> <li>- d'établir une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section 55 n°464 de 0a96 (fonds servant) au profit de la parcelle appartenant à EDF cadastrée section 55 n° 463 de 0a42 (fonds dominant) pour garantir le libre accès au poste transformateur</li> <li>- de céder la parcelle cadastrée section 55 n° 442 de 3a93 à M. Kurtulus YILDIZ au prix de 5 000 € l'are soit un prix total de 19 650 €</li> <li>- d'établir une convention avec les nouveaux acquéreurs pour fixer les règles et obligations liées à l'utilisation de la parcelle cadastrée section 55 n° 464 de 0a96</li> <li>- de laisser l'ensemble des frais résultant de la vente du terrain communal à la charge de l'acquéreur</li> </ul>
15	A l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* de renoncer à l'exercice de son droit de priorité dans la procédure de cession par l'Etat des parcelles sises à Sarreguemines et cadastrées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- section 70 n° 268/126 de 4a15</li> <li>- section 70 n° 271/127 de 0a48</li> <li>- section 70 n° 274/127 de 0a50</li> <li>- section 70 n° 429/85 de 46a79</li> <li>- section 13 n° 235 de 4a98</li> </ul> </li> <li>* de déléguer ce droit de priorité à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vertu des articles L 211-2 et 13-3 du Code de l'Urbanisme pour permettre la réalisation des opérations relatives à la construction du nouveau centre administratif de la Direction Départementale de l'Equipement et à la constitution de réserves foncières</li> </ul>
16	A l'unanimité	Approuve le projet de mise en conformité de l'éclairage public de l'Impasse des Frères Paulin, décide l'inscription des crédits nécessaires soit 3 000 € et autorise le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec les riverains de l'impasse.
17	A l'unanimité	Décide de prescrire une modification complémentaire du Plan d'Occupation des Sols le long de la rue des Ormes à savoir le reclassement de parcelles situées en zone 1 NAa d'une superficie totale de 4 275 m <sup>2</sup> , en zone urbanisée UXa, de demander au Tribunal Administratif de Strasbourg la désignation d'un Commissaire Enquêteur et d'autoriser le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout document ou acte à intervenir dans le cadre de cette procédure.
18	A l'unanimité	<p><u>Communications</u></p> <p><b>A</b> - Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption</p> <p><b>B</b> – Est informé de la cession de différents véhicules qui ne sont plus utilisés par les services des ateliers municipaux, des espaces verts et du service propreté</p> <p><b>C</b> – Est informé sur les différents emprunts à taux variable contractés par la Ville pour le Budget Principal et les Budget Annexes</p>

<p><b>19 Divers</b></p>	<p><b>A l'unanimité</b></p>	<p><b>A</b> – Emet un avis favorable à la demande d'autorisation au titre de la législation sur les installations classées présentée par la Société Central Autos (activité de récupération de véhicules hors d'usage et de vente de pièces d'occasion) sous réserve de respecter les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les eaux pluviales en provenance des aires bétonnées au sol seront ramenées dans un avaloir lui-même connecté à un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau d'eau pluviale communal</li> <li>- le respect des mesures d'insertion paysagère par la création d'une haie vive suffisamment dense pour constituer un écran visuel d'une hauteur de 3 m et d'une épaisseur de 2 m (conformément au plan d'aménagement d'ensemble du secteur à réaliser ultérieurement)</li> <li>- le respect des dispositions réglementaires en vigueur en matière d'installations classées</li> </ul> <p><b>B</b> – Décide, au titre de la taxe locale sur la publicité foncière, sur le fondement du 1° du B de l'article L 2333-9, d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, sauf aux mobiliers urbains et abribus, le tarif de droit commun qui est de 15€/m2/an pour les dispositifs publicitaires et les préenseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.</p> <p><b>C</b> – Décide de se réunir en Comité Secret en vue de débattre d'un problème d'urbanisme</p>
-----------------------------	-----------------------------	--

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**VILLE DE SARREGUEMINES**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA 8e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 DECEMBRE 2008**

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Approbation du compte rendu de la 7e séance du Conseil Municipal
- 2.- Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences – Adhésion de la commune d'Ernestviller
- 3.- Classement 4 étoiles de l'Office de Tourisme – Demande de reconduction
- 4.- Choix du régime des provisions – Modifications possibles pour 2008
- 5.- Liquidation de la Sarl Casino des Sommeliers – Acquisition du fonds de commerce par la Ville
- 6.- Restauration scolaire et animations périscolaires de midi – Instauration de tarifs variables en fonction du quotient familial à compter du 1<sup>er</sup> janvier
- 7.- Révision des tarifs et loyers municipaux pour 2009
- 8.- Demandes d'avances sur subventions 2009
- 9.- Décision modificative – Indemnité de sinistre
- 10.- Autorisation des seuils de poursuites
- 11.- Mise en non-valeur de produits irrécouvrables
- 12.- Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2009 en forêt communale
- 13.- Actualisation de l'état des effectifs 2008
- 14.- Actualisation de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction
- 15.- Régime indemnitaire – Avenant 2008/1 aux modalités du 1<sup>er</sup> janvier 2004 modifiées
- 16.- Délivrance de passeports biométriques – Convention Préfecture-Commune relative à la mise en dépôt de deux stations fixes d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans la commune
- 17.- Demande de subventions pour le Festival « Mir redde Platt » 2009
- 18.- Demande de subventions pour les « Rencontres de la Saint Paul 2009 »
- 19.- Régie de recettes des Musées – Contrat de collaboration avec les organismes de tourisme
- 20.- Fixation de l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse protestante de Sarreguemines pour l'année 2009
- 21.- Fixation de l'indemnité de logement du rabbin pour l'année 2009



- 22.-Restructuration du presbytère Saint Nicolas – Modification de la délibération du 21 janvier 2008**
- 23.-Avenant à la charte de fonctionnement des Conseils de Quartier**
- 24.-Adhésion à l'Inter-Réseaux des professionnels de Développement Social Urbain**
- 25.- Accord pour une décision modificative au BP 2008**
- 26.- Annulation du marché du 26 décembre 2008**
- 27.- Délibération du Conseil Municipal autorisant la signature de marchés publics relatifs à la fourniture de services de télécommunications**
- 28.- Dénominations de rues**
- 29.- Modification de la station radio téléphonie au Château d'Eau rue du Champ de Mars**
- 30.- Délégation du droit de priorité de la Commune de Sarreguemines au profit de la CASC**
- 31.- Cession de terrains communaux en vue de la réalisation d'un projet de restauration rapide par la Société H-A Immobilier**
- 32.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication**
- 33.- Divers**
- Néant

-----

**Extrait des décisions prises lors de la  
8e réunion plénière du  
Conseil Municipal du 8 décembre 2008**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Sous 1 opposition et 4 abstentions</b>	Approuve le compte rendu de la 7 <sup>e</sup> séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune d'Ernestviller à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
<b>3</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de solliciter auprès de M. le représentant de l'Etat dans le Département le classement de l'Office de Tourisme de Sarreguemines dans la catégorie des Offices de Tourisme 4 étoiles.
<b>4</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'opter pour le régime semi budgétaire des provisions dès l'exercice 2008 pour le seul budget annexe des « parcs de stationnement » et d'étendre ce régime à l'ensemble des budgets à compter de l'exercice 2009
<b>5</b>	<b>Sous 3 oppositions et 4 abstentions Mme Lott ne prend pas part au vote</b>	Décide : - d'acquérir le fonds de commerce du restaurant du Casino au prix de 25 000 € dont 1 000 € d'éléments corporels et 24 000 € d'éléments incorporels  - d'autoriser par voie de décision modificative les mouvements de crédits budgétaires nécessaires à hauteur de 25 000 € au budget principal de la section d'investissement sur l'exercice 2008
<b>6</b>		<b>Restauration scolaire et animations périscolaires de midi – Instauration de tarifs variables en fonction du quotient familial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009</b> Point retiré
<b>7</b>	<b>Sous 1 opposition et 3 abstentions</b>	Fixe les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2009
<b>8</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de verser les avances sur subventions 2009 ci-après :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Office de Tourisme : 62 500 €</li> <li>- Amicale du Personnel Municipal : 57 550 €</li> <li>- Aux Arts etc : 3 375 €</li> <li>- Interassociation : 19 750 €</li> <li>- Centre Socioculturel : 13 450 €</li> <li>- AS Sarreguemines Tennis : 15 250 €</li> <li>- ASF 93 : 10 000 €</li> <li>- CSL Beausoleil : 5 000 €</li> </ul> et d'inscrire les crédits au BP 2009
<b>9</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'inscrire par voie de décision modificative, en dépenses et recettes, la somme de 1 325 € correspondant à l'indemnité versée par les assurances suite à un sinistre
<b>10</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide - de reconduire l'autorisation des seuils de poursuites comme suit : * les lettres de rappel sont émises pour des sommes supérieures à 5 € * les commandements sont notifiés pour des sommes supérieures à 15 € * les saisies et les procédures de saisies extérieures sont pratiquées pour des sommes supérieures à 50 €

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- de renouveler l'autorisation générale de poursuites par voie de commandement</li> <li>- d'autoriser le Député-Maire à disposer « qu'au stade de l'exécution forcée, toute absence de réponse de sa part dans le délai d'un mois ou tout refus d'exécution par voie de saisie, justifiera la présentation en non-valeur par la Trésorerie des créances dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu à l'amiable »</li> </ul>
11	A l'unanimité	Décide d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur les états de produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie soit un total de 3 482,90 € TTC
12	A l'unanimité	Approuve le programme des travaux d'investissement et d'entretien à réaliser en forêt communale de Sarreguemines pour l'exercice 2009 comme proposé par l'Office National des Forêts en date du 28.10.2008 pour un montant total de 23 860 € HT
13	A l'unanimité	Décide de transformer l'emploi d'assistant d'enseignement artistique, spécialité violoncelle, à temps non complet de 13/20 <sup>ème</sup> en emploi d'assistant d'enseignement artistique, spécialité violoncelle, à temps non complet de 14/20 <sup>e</sup>
14		<b>Actualisation de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction</b> Point retiré
15	A l'unanimité	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de verser aux agents qui remplissent les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les primes et indemnités visées par la présente délibération</li> <li>- d'actualiser au 1<sup>er</sup> janvier 2008 les montants des primes, fixées pour chaque grade pour un montant moyen, minimum et maximum, compte tenu de l'évolution de la réglementation, des forfaits et de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale ; les primes sont définies, grade par grade</li> <li>- de fixer pour l'année 2009, la période de référence pour la comptabilisation des absences du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 septembre 2008 et, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la fixer du 1<sup>er</sup> octobre des deux années précédentes au 30 septembre de l'année précédente</li> <li>- d'instaurer une carence basée sur le calcul des crédits obtenus comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- si, au cours d'une année de référence le nombre de jours d'absence est de zéro, l'agent bénéficie de l'enregistrement d'un « crédit » de 6 jours ;</li> <li>- si les jours d'absence sont de un, deux, trois ou quatre, l'agent bénéficie de l'enregistrement d'un crédit de quatre, trois, deux ou un jours ;</li> <li>- si l'absence est de cinq jours ou plus, l'agent ne bénéficie d'aucun enregistrement de crédit ;</li> <li>- le total des crédits obtenus à l'examen des cinq années précédentes constitue la carence à appliquer pour le calcul de la minoration des primes.</li> </ul> </li> <li>- de décider que toutes les autres clauses, fixées par décision du Conseil Municipal le 6 février 2004 par délibération modifiée, sont inchangées.</li> </ul>
16	A l'unanimité	Décide d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjointe Déléguée à signer la convention définissant les conditions dans lesquelles l'Agence Nationale des Titres sécurisés, en accord avec le Préfet du Département de la Moselle, met en dépôt deux stations fixes d'enregistrement dans les locaux de notre commune où seront recueillies et enregistrées les demandes de titres d'identité et de voyage.
17	A l'unanimité	Décide de solliciter toute participation de l'Etat, des Fonds Européens ainsi que des autres collectivités susceptibles d'accompagner le projet « Mir Redde Platt » édition 2009

<b>18</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide de solliciter toute participation de l'Etat, des Fonds Européens ainsi que des autres collectivités susceptibles d'accompagner le projet «Les Rencontres de la Saint Paul » édition 2009
<b>19</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint délégué à signer deux conventions avec respectivement : - le Comité Départemental du Tourisme de la Moselle - l'Office de Tourisme de la Moselle organisant la collaboration de ces deux structures avec les Musées de Sarreguemines  - de compléter l'arrêté de création de la régie de recettes des musées par l'autorisation donnée au régisseur d'exécuter lesdites conventions, en percevant les fonds au moyen de la facturation auprès des ces organismes de tourisme, conformément aux conventions
<b>20</b>	<b>Sous 1 opposition</b>	Décide d'émettre un avis favorable au montant de l'indemnité de logement du Pasteur de Sarreguemines pour l'année 2009 à savoir 7 348 € arrondis.
<b>21</b>	<b>Sous 1 opposition</b>	Décide d'émettre un avis favorable au montant de l'indemnité de logement du Rabbine de Sarreguemines pour l'année 2009 à savoir 2 700 € arrondis
<b>22</b>	<b>Sous 1 abstention</b>	Décide - de modifier la délibération du 21 janvier 2008 dans ses dispositions suivantes :  * la participation financière à solliciter du Conseil de Fabrique de la Paroisse St Nicolas sous forme de subvention, est fixée à 200 000 € * les parties superflues à distraire après accord du Préfet de la Moselle et avis de l'Evêché, seront le garage et la cage d'escalier donnant accès aux logements de l'OPH de Sarreguemines  - de confirmer toutes les autres dispositions
<b>23</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'inclure un avenant à la charte de fonctionnement des Conseils de Quartier modifiant l'article 3 en ce qu'il n'est plus fixé de seuil maximum quant au nombre de membres
<b>24</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide d'adhérer à l'abonnement participatif de l'Inter réseau Développement Social Urbain
<b>25</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide que les crédits d'un montant de 29 364 € initialement inscrits au BP 2008 sous le chapitre 65 rubrique 5222 article 65742 seront affectés par voie de décision modificative au BP 2008 comme suit :  - 13 564 € pour le service sport (acquisition et entretien) - 1 800 € pour le service communication (annonce) - 9 700 € pour le service technique (acquisition fuel) - 4 300 € pour le service technique (éclairage public)
<b>26</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide, compte tenu des contraintes du calendrier, d'annuler le marché bi-hebdomadaire du 26 décembre 2008
<b>27</b>	<b>A l'unanimité</b>	Décide - d'approuver la procédure d'appel d'offres menée en vue de la fourniture de services de télécommunications - d'autoriser le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à conclure, signer et exécuter les marchés à bons de commande d'une durée d'un an reconductible expressément trois fois maximum avec les opérateurs retenus ainsi que toutes autres pièces à intervenir dans le cadre de la fourniture de ces services et ce dans la limite des crédits disponibles

<b>28</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p><b>A</b> – Décide de dénommer la nouvelle voie faisant la jonction entre la rue de Gräefinthal et la rue Sainte Marie : « rue Marcel DERR »</p> <p><b>B</b> - Décide de dénommer la nouvelle voie partant de la rue Maréchal Foch pour déboucher dans la rue de l'Union : «rue Marcel PIERRON »</p>
<b>29</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser BOUYGUES TELECOM à modifier ses installations au Château d'Eau rue du Champ de Mars et d'accepter la redevance annuelle de 6 111 €HT</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention à intervenir</li> </ul>
<b>30</b>	<b>A l'unanimité</b>	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'annuler les termes de sa délibération du 20 octobre 2008</li> <li>- d'exercer son droit de priorité dans la procédure de cession par l'Etat des parcelles sises à Sarreguemines et cadastrées : <ul style="list-style-type: none"> <li>* section 70 n° 268/126 de 4a15</li> <li>* section 70 n° 271/127 de 0a48</li> <li>* section 70 n° 274/127 de 0a50</li> <li>* section 70 n° 429/85 de 46a79</li> <li>* section 13 n° 235 de 4a98</li> </ul> </li> <li>- de déléguer ce droit de priorité à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vertu des articles L 211-2 et L 213-3 du Code de l'Urbanisme pour permettre la réalisation des opérations relatives à la construction du nouveau centre administratif de la Direction Départementale de l'Équipement et à la constitution de réserves foncières</li> </ul>
<b>31</b>	<b>Sous 1 opposition et 1 abstention</b>	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de céder à la société H-A IMMOBILIER sise 64, rue des Forges à 67110 REICHSHOFFEN, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives les terrains appartenant à la ville d'une contenance de 10a46 cadastrés section 464, 466, 468 et 470 au prix de 45 000 €</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'acte de vente et tout document qui s'y réfère</li> </ul>
<b>32</b>	<b>A l'unanimité</b>	Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT